

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 05 Mai 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 Mai 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 5 Mai 2022 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR : -

ABSENTS EXCUSÉS : -

Mathieu MICHAUD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 07 Avril 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Atelier communal : devis pour l'assainissement, la plomberie et l'électricité :

Monsieur le Maire présente un devis de 5 780TTC pour le raccordement de l'atelier communal au réseau d'assainissement par la société TP Plaisse.

Le conseil municipal accepte par 13 voix pour et 1 abstention le devis ainsi proposé.

Concernant la plomberie (SARL Dichamp) et l'électricité (Guyon-Villemagne et Vannod), les devis n'ont pas encore été reçus.

III) Devis de Franche Comté environnement pour le chemin rural des Marais :

La commune reste en attente de ce devis. L'entreprise TP Plaisse a donc également été sollicitée pour ce projet.

IV) Ecole : Devis barrières et peintures et demandes de subventions :

3 entreprises se sont déplacées afin de fournir des devis. Seules 2 entreprises, Bonnevaux (2 devis pour des montants de 32 500.00€HT et 19 540€ HT) et Passion Metal (30 801.82HT) ont répondu. Comme convenu par le conseil municipal lors de sa dernière séance, la commission bâtiment a étudié ces devis par rapport aux demandes initialement effectuées. M Nicod détaille ainsi les devis reçus au conseil municipal. La commission bâtiment a émis un avis favorable pour retenir celui, moins-disant, de l'entreprise Passion Metal, pour un montant de 30 801,82 HT.

Après débat, le conseil municipal accepte de retenir ce devis et sollicite le prestataire pour davantage d'informations sur les accès à la cours, et notamment sur l'emplacement du portail, et sollicite que soit demandée en option l'installation d'un second portail.

M Nicod présente les devis de la société MG Peinture pour la rénovation de l'intérieur des locaux. Concernant la salle du 1^{er} étage, le devis est d'un montant de 9 225€HT, dans lequel sont inclus 4 095€HT pour la rénovation du sol. La commission propose de ne pas effectuer dans l'immédiat la partie des travaux concernant le ponçage et la vitrification du sol.

Concernant la rénovation de la cage d'escalier, la commission propose de retenir le devis de 7 870€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les 2 devis ainsi présentés, sans retenir le ponçage et la vitrification du sol de la salle du 1^{er} étage. Une demande sera également effectuée pour un devis pour la réfection du local de stockage du préau.

V) Point sur la situation de la forêt communale :

La campagne chablis a commencé, 520m³ avaient été annoncés par l'ONF.

Cependant 821 m³ ont déjà été réalisés. Une commission bois sera prévue avec le garde forestier et l'ONF afin de faire le point sur la situation.

Une vente ONF concernant la parcelle 56 est prévue le 18 mai pour la partie gros bois pour 234 m³.

Une vente de bois de chauffage par la commune devrait être organisée courant juin.

VI) Fin de l'enquête publique pour le PLUi :

L'enquête publique s'est terminée ce soir à 17h.

VII) Commission Animations :

Les invitations pour la fête des mères ont été distribuées.

Organisée par VECA, l'opération village propre a lieu le 14 mai.

Pour la fête du village, l'organisation d'une course de caisses à savons et d'un vide grenier sont actuellement envisagés.

VIII) SIEL : proposition de passage en LED :

Suite au dysfonctionnement d'une partie des candélabres, le SIEL a proposé de faire le tour de la commune afin de faire une proposition pour un passage en LED de certains secteurs.

Une réunion sera organisée avec le SIEL pour étudier cette potentielle solution.

IX) Demande de locaux communaux

Une demande de local a été effectuée par le club de FC Lacs Remoray Vaux pour le stockage de petit matériel utilisé occasionnellement. Le local situé dans le bâtiment bains douches pourrait convenir.

Une demande de la société MG peinture pour la location d'un espace de 40m² sur une période de 15 jours a également été reçue. **Le conseil municipal, après débat, et à l'unanimité, propose de réserver un espace à cet effet dans le nouvel atelier communal, propose pour cette location un loyer de 100€, et autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer un contrat de location avec la société si cette proposition lui convient.**

La compagnie de théâtre les livres penseurs a également sollicité la commune dans le cadre de son projet d'implantation dans la région, afin de bénéficier de locaux. Les statuts de l'association leur ont été demandés, à ce jour sans réponse. La commune reste donc en attente sur ce dossier pour se prononcer.

X) Questions diverses :

Plusieurs réponses ont été reçues pour la mise à jour des panneaux indicateurs présents sur la commune. Une réunion pour finaliser le dossier sera organisée avec les participants le 19 mai à la salle de fêtes.

M le Maire fait le point sur les dossiers en cours sur la commune.

M Tissot donne lecture du courrier échangé avec Mme Manteau suite à sa sollicitation auprès de la commission des affaires sociales et sanitaires.

Fin de la séance : 23h15

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 02/06/2022

Le Maire,

Bernard Beschet



